

Mise au concours

de

travaux, de fournitures et de places, annonces et insertions.

Mise au concours.

Les travaux de *terrassement, maçonnerie, charpenterie, couverture* (en ciment ligneux), *menuiserie* et *serrurerie* pour la construction d'un *magasin à matières explosibles* près de *Corcelles* sont mis au concours. Les plans, conditions et formulaires de soumission sont déposés au bureau de l'ingénieur cantonal à Neuchâtel.

Les offres doivent être adressées, sous enveloppe cachetée et affranchie, à l'administration soussignée, d'ici au *18 courant* inclusivement et porter la suscription : « Soumission pour magasin près de Corcelles ».

Berne, le 6 avril 1892.

*Direction
des travaux publics de la Confédération.*

Mise au concours.

Les travaux de *terrassement, maçonnerie, pierre de taille, charpenterie, ferblanterie, couverture, menuiserie, serrurerie, vitrerie, peinture* et *pavage* pour l'agrandissement des *ateliers de tournage* de la *fabrique de munition* à *Thoune* sont mis au concours. Les plans, conditions et formulaires de soumission sont déposés au bureau du conducteur fédéral des travaux à Thoune.

Les offres doivent être adressées, sous enveloppe cachetée et affranchie, à l'administration soussignée, d'ici au *18 courant* inclusivement et porter la suscription : « Soumission pour atelier de tournage à Thoune ».

Berne, le 7 avril 1892.

*Direction
des travaux publics de la Confédération.*

Mise au concours.

Les travaux de *terrassement, maçonnerie, pierre de taille, charpenterie, couverture, ferblanterie, menuiserie, serrurerie, gypserie et peinture* pour la construction d'un bâtiment des péages à Vendlincourt sont mis au concours. L'avant-métré, les plans et les conditions sont déposés au bureau des péages à la gare de Porrentruy, ou l'on peut également obtenir les formulaires de soumission nécessaires.

Les offres doivent être adressées, sous enveloppe affranchie et cachetée, à la direction soussignée, d'ici au 18 courant inclusivement, et porter la suscription : « Soumission pour le bâtiment des péages à Vendlincourt ».

Berne, le 4 avril 1892.

*Direction
des travaux publics de la Confédération.*

Mise au concours.

Le commissariat central des guerres met au concours la fourniture des effets de literie ci-après spécifiés, pour les casernes fédérales, savoir :

- 300 draps de lit de 250/150 cm. sans couture dans le milieu.
- 300 » » » mi-toile et mi-coton.
- 50 taies d'oreillers de 70/75 cm.
- 150 » » » 65/80 »
- 100 fourres pour matelas, en forte toile de coton, de couleur bleue de 210/100 cm.

Les soumissions, accompagnées d'échantillons avec indication du prix, doivent être adressées cachetées, avec la suscription : « Soumission pour effets de literie », au commissariat central des guerres, d'ici au 20 courant.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au commissariat central des guerres, où les échantillons de fournitures sont déposés.

Berne, le 11 avril 1892.

Commissariat central des guerres.

Mise au concours.

L'administration soussignée met au concours les livraisons suivantes.

I.

- 30,000 boîtes de graisse pour chaussures.
- 30,000 boîtes de cirage pour buffleterie.

La graisse et le cirage doivent être de qualité équivalente à l'échantillon normal déposé. Des échantillons de boîtes avec contenu sont à disposition auprès de l'administration soussignée.

II.

200,000 sachets en cotonne écrue,

fermés par un coulant à lacet en fil écreu. Ces sachets sont destinés à renfermer les biscuits de la ration de réserve. La qualité de l'étoffe et le travail doivent correspondre à l'échantillon normal.

Des modèles sont à la disposition des soumissionnaires. (La confection de ces sachets, qui sont d'un ouvrage facile, est recommandée aux ouvriers et établissements de bienfaisance.)

Ce travail ne sera accordé qu'à des couturières et fournisseurs garantissant qu'ils rémunéreront convenablement le travail manuel. Les offres de livraisons doivent être adressées à l'administration soussignée. Délai du concours 16 avril 1892.

Berne, le 5 avril 1892. [2.]

*Commissariat central des guerres,
section de l'habillement.*

Mise au concours.

Suivant décision du conseil fédéral, un concours est ouvert entre les architectes suisses ou établis en Suisse, pour l'étude des plans d'un *hôtel des postes et des télégraphes à Neuchâtel*.

Les intéressés sont invités à y prendre part.

La direction des travaux publics de la Confédération, à Berne, remettra gratuitement, sur demande, le programme contenant tous les renseignements nécessaires.

Berne, le 29 mars 1892. [3..]

Département fédéral de l'intérieur.

Mise au concours.

L'administration des péages a plusieurs places d'aides à pourvoir d'abord provisoirement et plus tard à titre définitif.

Les aspirants doivent avoir reçu une bonne instruction scolaire, avoir une bonne écriture courante, être habiles au calcul et être en mesure de parler et d'écrire au moins deux des langues nationales; ils doivent enfin être âgés de 20 ans au moins.

Les offres de service, avec certificats, etc., accompagnés d'un acte de mœurs et d'un certificat médical, doivent être envoyées d'ici au 18 courant, à l'une des directions d'arrondissement des péages à Bâle, Schaffhouse, Coire, Lugano, Lausanne ou Genève.

Les candidats feront bien de se présenter en personne. On donnera la préférence à ceux qui ont suivi le gymnase ou une école industrielle supérieure.

Berne, le 4 avril 1892. [2..]

Direction générale des péages.

Mise au concours.

Les offres de service doivent se faire par écrit, franco et être accompagnées de certificats de mœurs; on exige aussi que les postulants indiquent distinctement leurs prénoms et le lieu de leur domicile et d'origine, ainsi que l'année de leur naissance.

Lorsque le chiffre du traitement n'est pas indiqué, il sera fixé lors de la nomination. Les autorités désignées pour recevoir les demandes d'emploi donneront les renseignements nécessaires.

- | | |
|---|--|
| 1) Commis de poste à Genève. | } S'adresser, d'ici au 26 avril 1892, à la direction des postes à Genève. |
| 2) Garçon de bureau au bureau principal des postes à Genève. | |
| 3) Buraliste postal à Veytaux (Vaud). | } S'adresser, d'ici au 26 avril 1892, à la direction des postes à Lausanne. |
| 4) Facteur postal à Estavayer (Fribourg). | |
| 5) Facteur postal à Glion (Vaud). | |
| 6) Commis de poste à Bienne. | } S'adresser, d'ici au 26 avril 1892, à la direction des postes à Neuchâtel. |
| 7) Chargeur postal à Bienne. | |
| 8) Deux commis de poste à la Chaux-de-fonds. | |
| 9) Facteur postal à Wolhusen (Lucerne). | S'adresser, d'ici au 26 avril 1892, à la direction des postes à Lucerne. |
| 10) Commis de poste à Zurich. | } S'adresser, d'ici au 26 avril 1892, à la direction des postes à Zurich. |
| 11) Dépositaire postal, facteur et messenger à Boppelsen (Zurich). | |
| 12) Chargeur postal à Zurich. | |
| 13) Facteur postal à Bubikon (Zurich). | |
| 14) Facteur postal à Etweil a. See (Zurich). | |

- 15) **Commis de poste** à St-Gall. } S'adresser, d'ici au 26
 16) **Facteur postal** à Speicher (Appenzell- } avril 1892, à la direction
 Rhodes extérieures). } des postes à St-Gall.

17) **Télégraphiste** à St-Gall. Traitement annuel dans les limites de la loi fédérale du 2 août 1873. S'adresser, d'ici au 25 avril 1892, à l'inspection des télégraphes à St-Gall.

18) **Télégraphiste** à Oberneunhorn (Thurgovie). Traitement annuel 200 francs, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 30 avril 1892, à l'inspection des télégraphes à St-Gall.

19) **Télégraphiste** à Kublis (Grisons). Traitement annuel 200 francs, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 23 avril 1892, à l'inspection des télégraphes à Coire.

1) **Receveur** au bureau principal des péages à St-Gingolph (Valais). S'adresser, d'ici au 18 avril 1892, à la direction des péages à Genève.

2) **Receveur** au bureau secondaire des péages à Kessweil (Thurgovie). S'adresser, d'ici au 18 avril 1892, à la direction des péages à Schaffhouse.

- 3) **Dépositaire postal** à Chancy (Genève). } S'adresser, d'ici au 19
 4) **Aide-facteur** à Versoix (Genève). } avril 1892, à la direction
 des postes à Genève.

5) **Dépositaire postal et facteur** à Evionnaz (Valais). } S'adresser, d'ici au 19
 6) **Facteur postal** à Morges. } avril 1892, à la direction
 des postes à Lausanne.

- 7) **Facteur postal** à Morat. }
 8) **Commis de poste** à St-Imier. }
 9) **Commis de poste** à Neuchâtel. } S'adresser, d'ici au 19
 10) **Commis de poste** à la Chaux-de-fonds. } avril 1892, à la direction
 des postes à Neuchâtel.
 11) **Commis de poste** à Porrentruy. }

12) **Buraliste postal, facteur et messenger** à Höllstein (Bâle-campagne). S'adresser, d'ici au 19 avril 1892, à la direction des postes à Bâle.

13) **Facteur postal** à Aarburg.

- 14) **Facteur postal** à Klingnau (Argovie). } S'adresser, d'ici au 19
 15) **Facteur postal et messenger** à Sulz (Ar- } avril 1892, à la direction
 govie). } des postes à Aarau.

16) **Facteur postal** à Wolhusen (Lucerne). S'adresser, d'ici au 19 avril 1892, à la direction des postes à Lucerne.

17) **Facteur postal** à Degersheim (St-Gall). S'adresser, d'ici au 19 avril 1892, à la direction des postes à St-Gall.

18) **Commis de poste** à Coire. S'adresser, d'ici au 19 avril 1892, à la direction des postes à Coire.

19) **Buraliste postal** à Brissago (Tessin). S'adresser, d'ici au 19 avril 1892, à la direction des postes à Bellinzone.

20) **Télégraphiste** à Veytaux (Vaud). Traitement annuel 200 francs, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 18 avril 1892, à l'inspection des télégraphes à Lausanne.

21) **Télégraphiste** (avec service téléphonique) à Bulle (Fribourg) (bureau de 2^me classe). Traitement annuel dans les limites de la loi fédérale du 2 août 1873 pour le service télégraphique et une indemnité pour le service téléphonique, d'après l'ordonnance y relative. S'adresser, d'ici au 25 avril 1892, à l'inspection des télégraphes à Lausanne.

22) **Facteur** du bureau des télégraphes à Lucerne. Traitement annuel 1200 francs. S'adresser, d'ici au 18 avril 1892, au chef du bureau des télégraphes à Lucerne.

Organe de publicité

pour

les avis en matière de transports et tarifs des chemins de fer et bateaux à vapeur sur territoire suisse.

Publié par le département fédéral des chemins de fer.

Annexe à la feuille fédérale suisse et à la feuille officielle suisse du commerce.

N^o 15.

Berne, le 13 avril 1892.

I. Communications diverses.

D. Service des chemins de fer étrangers sur territoire suisse.

180. (1^{er} 1/2) *I^{re} partie des tarifs des marchandises de l'Union franco-allemande, du 1^{er} janvier 1890. II^{me} annexe.*

La II^{me} annexe à la I^{re} partie du tarif des marchandises de l'Union franco-allemande a paru pour entrer en vigueur le 1^{er} avril 1892. Elle contient des *modifications* et des *compléments* des dispositions pour les lignes françaises des articles 12, 19 et 21 des prescriptions générales de tarif. Pour autant qu'il s'agit de *majorations* de taxes, les *dispositions précédemment en vigueur* resteront encore en vigueur jusqu'au 31 mai 1892.

On peut se procurer gratuitement des exemplaires de cette annexe à notre bureau des tarifs des marchandises.

Carlsruhe, le 7 avril 1892.

Direction générale d. ch. d. f. badois.

III. Service des voyageurs et des bagages.

A. Service suisse.

181. (1^{er} 1/2) *Tarif interne des voyageurs et des bagages S C B, du 1^{er} juillet 1880, édition du 1^{er} juillet 1886. V^{me} annexe.*

A dater du 1^{er} mai 1892 (soit le jour de l'ouverture à l'exploitation de la station de Lengnau) entrera en vigueur une V^{me} annexe contenant

des modifications et des compléments aux conditions, distances, de et pour la station de Lengnau, ainsi que des compléments au tarif exceptionnel.

Les distances et les taxes exceptionnelles en service avec Lengnau n'entreront en vigueur que le jour de l'ouverture à l'exploitation de cette station.

Bâle, le 11 avril 1892.

Comité de direction du Central suisse.

182. ($\frac{1}{3}\frac{1}{2}$) *Tarif des voyageurs chemin de fer du Pilate, du 1^{er} mai 1889. Addition.*

A partir de l'exercice 1892 jusqu'à nouvel avis seront délivrés pour notre ligne Alpachstad—Pilate-Kulm les billets suivants à prix réduits :

- 1^o *Billet combiné pour chemin de fer et hôtel Pilate-Kulm, donnant droit à une course aller et retour, un diner table d'hôte, un logement (service et bougie y compris), un déjeuner à fr. 25*
- 2^o *Billet d'aller et retour, valable pour la montée seulement par le premier train du matin ou par le dernier train du soir (trains 1 et 13). Descente facultative à fr. 12*
- 3^o *Billets de dimanche, valable pour la montée seulement par le premier train des dimanches de mai et octobre et par le premier et le second train des dimanches de juin à septembre (trains 1 et 3). Descente facultative à fr. 9*

Tous les billets d'aller et retour sont valables 8 jours.

Alpachstad, le 5 avril 1892.

Direction d'exploitation du ch. d. f. du Pilate.

183. ($\frac{1}{3}\frac{1}{2}$) *Tarif des voyageurs et des bagages J B L, J N—N O B, B B, V S B et W E, du 1^{er} octobre 1886. Nouvelle édition partielle.*

Tarif des voyageurs et des bagages N O B—S O S et B R, du 1^{er} août 1881. Nouvelle édition.

Tarif des voyageurs et des bagages B B—S O S, du 15 août 1880. Nouvelle édition.

Pour le transport direct des voyageurs et des bagages entre certaines stations des chemins de fer du *Jura-Simplon* et du *Bulle-Romont*, d'une part, et du *Nord-Est suisse*, ainsi que du *Bötzberg*, d'autre part, un nouveau tarif entrera en vigueur le 1^{er} mai 1892; il annule et remplace :

- 1^o le tarif N O B—S O S et B R, du 1^{er} août 1881, et ses annexes I à VI, ainsi que l'appendice y relatif, du 15 octobre 1881;
- 2^o le tarif Bötztberg—S O S, du 15 août 1880, et ses annexes I et II;

3° les taxes et distances pour le trafic entre les stations du Jura-Berne-Lucerne, d'une part, et celles du Nord-Est suisse (y compris le Bötzenberg), d'autre part, figurant dans le tarif J B L et J N—N O B, B B, V S B et W E, du 1^{er} octobre 1886, et dans ses annexes.

Berne, le 6 avril 1892.

Direction du Jura-Simplon.

184. ($\frac{1}{2}$) *Tarif des voyageurs et des bagages G B—S C B, A S B, du 1^{er} juin 1882. XVII^{me} annexe.*

Le 1^{er} mai 1892 entrera en vigueur une XVII^{me} annexe qui renferme entre autres de nouvelles taxes pour le service avec Bâle et des taxes modifiées pour le service avec Thoune via Gümliigen-Lucerne.

Lucerne, le 9 avril 1892.

Direction du Gothard.

185. ($\frac{1}{2}$) *Tarif des voyageurs et des bagages J N—Ponts-Sagne-Chaux-de-fonds et Brenets-Loche, du 1^{er} novembre 1890. Nouvelle édition.*

Le 1^{er} mai 1892, une nouvelle édition du tarif précité sera mise en vigueur; elle contient de nouvelles relations et une modification de taxe.

Neuchâtel, le 9 avril 1892.

Direction du ch. d. f. du Jura-neuchâtelois.

186. ($\frac{1}{2}$) *Tarifs d'abonnement pour voyageurs en service interne T T B, du 1^{er} juillet 1879, et du 1^{er} janvier 1891. Nouvelle édition.*

Le 1^{er} mai 1892 entrera en vigueur un nouveau tarif pour le transport des voyageurs par abonnement.

Winterthur, le 6 avril 1892.

Direction du ch. d. f. du Tösstal.

187. ($\frac{1}{2}$) *Tarif pour sociétés et écoles en service interne du chemin de fer Viège-Zermatt.*

A partir du 1^{er} mai 1892, c'est-à-dire dès la réouverture à l'exploitation, un tarif pour le transport des sociétés et écoles en service intérieur du Viège-Zermatt entrera en vigueur.

Berne, le 6 avril 1892.

Direction du Jura-Simplon.

188. ($\frac{1}{9}^{\frac{5}{2}}$) *Indicateur des distances pour le transport de sociétés, écoles, etc., G B—S C B, A S B, du 15 septembre 1883.*
III^{me} annexe.

Le 1^{er} mai 1892 entrera en vigueur la III^{me} annexe, dont on peut prendre connaissance aux gares des administrations intéressées.

Lucerne, le 9 avril 1892.

Direction du Gothard.

189. ($\frac{1}{9}^{\frac{5}{2}}$) *Tarif-placard du Sud-Est suisse pour billets de dimanche, de plaisir et circulaires, du 15 août 1891. Nouvelle édition.*

A partir du 1^{er} mai 1892, paraîtra une nouvelle édition de l'affiche des billets de dimanche, de plaisir et circulaires à prix réduits, délivrés à nos stations en service intérieur et direct avec d'autres compagnies. Cette affiche annule et remplace celle du 15 août 1891.

Wädenswil, le 11 avril 1892.

Comité de direction du Sud-Est suisse.

190. ($\frac{1}{9}^{\frac{5}{2}}$) *Tableau-placard des billets de dimanche, circulaires et de jours de fête, délivrés par les gares E B, du 1^{er} mai 1891.*
Nouvelle édition.

A partir du 1^{er} mai 1892, il paraîtra une nouvelle édition de l'affiche des billets de dimanche, circulaires et de jours de fête, délivrés par les gares du E B en service direct avec d'autres compagnies suisses.

Berthoud, le 9 avril 1892.

Direction du ch. d. f. de l'Emmenthal.

B. Service avec l'étranger.

191. ($\frac{1}{9}^{\frac{5}{2}}$) *Tarif des voyageurs et des bagages E L—Suisse, du 1^{er} janvier 1890. III^{me} annexe.*

Le 1^{er} mai 1892 entrera en vigueur une III^{me} annexe au tarif sus-déterminé, contenant des *modifications* et des *additions* au tarif principal.
Bâle, le 8 avril 1892.

Comité de direction du Central suisse.

IV. Service des marchandises.

A. Service suisse.

192. ($\frac{1}{9}^{\frac{5}{2}}$) *Tarif interne des marchandises V S B, T B, W R, du 1^{er} janvier 1890. I^{re} annexe.*

Une I^{re} annexe au tarif pour le transport des marchandises en service intérieur des chemins de fer de l'Union suisse, y compris le chemin

de fer du Toggenbourg et la ligne Wald-Rüti, du 1^{er} janvier 1890, contenant une nouvelle édition du tarif exceptionnel n° 1 pour le transport du lait par abonnement, entrera en vigueur le 1^{er} mai 1892.

St-Gall, le 11 avril 1892.

Direction de l'Union suisse.

193. ($\frac{1}{9}\frac{5}{2}$) *Indicateur des distances et tableau des itinéraires pour le transport de chiens par trains de voyageurs en service S C B—G B, via Lucerne.*

Le 15 avril 1892 entrera en vigueur ledit indicateur des distances, qu'on peut se procurer gratuitement à notre bureau commercial.

Lucerne, le 8 avril 1892.

Direction du Gothard.

B. Service avec l'étranger.

194. ($\frac{1}{9}\frac{5}{2}$) *II^{me} partie, livret 2 des tarifs des marchandises bava-rois-suisse, du 1^{er} octobre 1884. Complément.*

Les taxes pour les fûts à bière vides transportés par wagons spéciaux publiés dans l'organe de publicité n° 11, chiffre 118, pour être introduites le 1^{er} avril 1892 ne s'appliquent qu'aux envois d'au moins 1000 kg. ou payant pour ce poids.

St-Gall, le 11 avril 1892.

Direction de l'Union suisse.

195. ($\frac{1}{9}\frac{5}{2}$) *VI^{me} partie des tarifs des marchandises de l'Union austro-hongroise—suisse, du 1^{er} janvier 1892. I^{re} annexe.*

Le 1^{er} mai 1892 entrera en vigueur une I^{re} annexe au tarif exceptionnel pour houilles de l'Autriche à la Suisse, du 1^{er} janvier 1892. Cette annexe contient des rectifications et adjonctions du tarif principal,

Zurich, le 9 avril 1892.

Au nom des administrations de l'Union :

Direction du Nord-Est suisse.

Détaxes.

196. ($\frac{1}{9}\frac{5}{2}$) *Transports de vins Italie—Suisse occidentale.*

Les transports de vins par wagons complets de 10 000 kg. au moins expédiés directement, à partir du 1^{er} mai 1892, de Gênes P. C. Calate, S. Benigno Calate, S. Limbania Calate et Darsena, Pozzolo-Formigaro, Bartetta, S. Severo, Stradella, Venise Marittima et S. Lucia, à destination des gares du Jura-Simplon ci-après dénommées, via Gothard, bénéficieront

sur les *parcours suisses* au nord de Pino-transit et de Chiasso-transit des *taxes réduites* indiquées ci-dessous, *par voie de détaxe* et contre production des lettres de voiture originales :

		Pour expéditions d'au moins 10 000 kg. en provenance de					
		Gênes P. C. Cal., S. Benigno Cal., S. Limbania Cal.	Pozzolo- Formigaro.	Barletta.	S. Severo.	Stradella.	Venise Marittima et S. Lucia.
		Francs par 1000 kg.					
Brigue-	Pino	35. 46	35. 29	—	—	—	—
	Chiasso	—	—	39. 41	39. 62	39. 36	42. 17
Fribourg-	Pino	33. 56	33. 39	—	—	—	—
	Chiasso	—	—	—	—	—	—
Genève-	Pino	16. 46	16. 29	—	—	—	—
	Chiasso	—	—	20. 41	20. 62	20. 36	23. 17
Lausanne-	Pino	25. 36	25. 19	—	—	—	—
	Chiasso	—	—	29. 31	29. 52	29. 26	32. 07
Morges-	Pino	23. 66	23. 49	—	—	—	—
	Chiasso	—	—	27. 61	27. 82	27. 56	30. 37
St-Maurice-	Pino	23. 16	22. 99	—	—	—	—
	Chiasso	—	—	27. 11	27. 32	27. 06	29. 87
Sion-	Pino	28. 76	28. 59	—	—	—	—
	Chiasso	—	—	32. 71	32. 92	32. 66	35. 47
Vevey-	Pino	27. 56	27. 39	—	—	—	—
	Chiasso	—	—	31. 51	31. 72	31. 46	34. 27

En cas de réexpédition des transports au départ des gares de transit italo-suisse, il sera perçu en outre la taxe habituelle de réexpédition de 75 centimes par 1000 kg.

La présente publication annule et remplace notre avis sous chiffre 39 de l'organe de publicité n° 4, du 27 janvier 1892, et celui inséré par la direction du Jura-Simplon sous chiffre 48 de l'organe de publicité n° 5, du 3 février 1892, avis relatifs à des réductions de taxes pour transports de vins de Barletta et S. Severo à Lausanne et Morges.

Lucerne, le 8 avril 1892.

Direction du Gothard.

C. Service de transit.

197. (1⁵/₂) *Tarifs des marchandises de l'Union austro-hongroise—française, du 1^{er} juin 1890.*

Partie I, I^{re} annexe. Partie II^b, II^{me} annexe.

Le 1^{er} mai 1892 les annexes ci-après désignées entreront en vigueur aux tarifs pour le service des marchandises austro-hongrois—français, du 1^{er} juin 1890 :

- 1° 1^{re} annexe à la partie I, contenant des modifications des conditions pour le parcours français dans l'article 26 (pages 82 et 83);
- 2° 2^{me} annexe à la partie II^b, contenant des nouvelles taxes de soudures pour le parcours français.

Zurich, le 9 avril 1892.

Au nom des administrations de l'Union :
Direction du Nord-Est suisse.

198. ($\frac{15}{92}$) Tarif des marchandises de l'Union italo-allemande, du 1^{er} août 1888. I^{re} partie, III^{me} annexe. II^{me} partie, V^{me} annexe.

Le 1^{er} mai 1892 entreront en vigueur la III^{me} annexe à la I^{re} partie et la V^{me} annexe à la II^{me} partie du tarif des marchandises italo-allemand, du 1^{er} août 1888. Ces annexes renferment diverses *modifications* et *additions* à la *classification des marchandises*, ainsi qu'aux *barèmes*; on peut se les procurer gratuitement au contrôle des imprimés des chemins de fer de l'Alsace-Lorraine à Strasbourg, ainsi qu'au bureau expéditeur de cette administration à Bâle.

Lucerne, le 9 avril 1892.

Direction du Gothard.

Mise au concours de travaux, de fournitures et de places, annonces et insertions.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1892
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	15
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	13.04.1892
Date	
Data	
Seite	73-78
Page	
Pagina	
Ref. No	10 070 623

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.